

Réunion du conseil municipal du 06/12/2024

Personnes absentes : Emilie Carreau excusée
Date de la convocation : 29/11/2024
Secrétaire de séance : Daniel Rousset

Après approbation de la dernière séance, le Conseil Municipal a :

1- Délibération rapport de suivi de l'artificialisation des sols

La commune a reçu le rapport de suivi de l'artificialisation des sols. Ce rapport indique que la commune a consommé 4,1 hectares en espaces urbanisés et d'agrément entre 2011 et 2022. Le conseil prend acte de ce rapport.

2- Modification règlement de la salle des fêtes

Suite à plusieurs problèmes et abus concernant le nettoyage, le conseil décide la modification du règlement de la salle des fêtes et demande maintenant aux locataires de laver également la salle principale.

3- Questions diverses

- Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise E Labore pour la réfection de la toiture du sanitaire périscolaire pour un montant de 1 325 € HT.
- Assurance du personnel : augmentation de 10% de cette assurance cette année. Le conseil municipal décide de garder le même taux de couverture malgré cette augmentation.
- Le conseil municipal délibère en faveur de la modification des statuts du SIEA
- Le conseil municipal délibère en faveur de la validation du schéma directeur des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques élaboré par le SIEA dans le cadre d'une prestation de service
- Le conseil municipal délibère en faveur de la nomination de Mr Jean Pierre Suety en tant que référent déontologue auprès du centre de gestion.
- Le Maire informe le conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau sera appliquée. Cette taxe imposée sur la consommation d'eau potable passera de 0,29 € par m³ à 0,43 € par m³, soit une hausse de 48 %.

Prochain conseil : 30 Janvier 2025